

Protection contre les inondations

Commune de Varzy (58)

Contexte :

Le village se situe en contrebas d'une colline.
En cas de fortes pluies, les eaux de ruissellement menacent les habitations.

Une propriété, comprenant des parcelles situées sur la colline au dessus du village se vend.
La protection de l'environnement et la mise en valeur des paysages est une des trois missions confiées à la SAFER par les Pouvoirs Publics.

La Loi d'Orientation Agricole de 1999 a instauré pour cela un huitième objectif pour l'exercice du droit de préemption de la SAFER.

Actions de la SAFER :

La SAFER exerce son droit de préemption environnemental

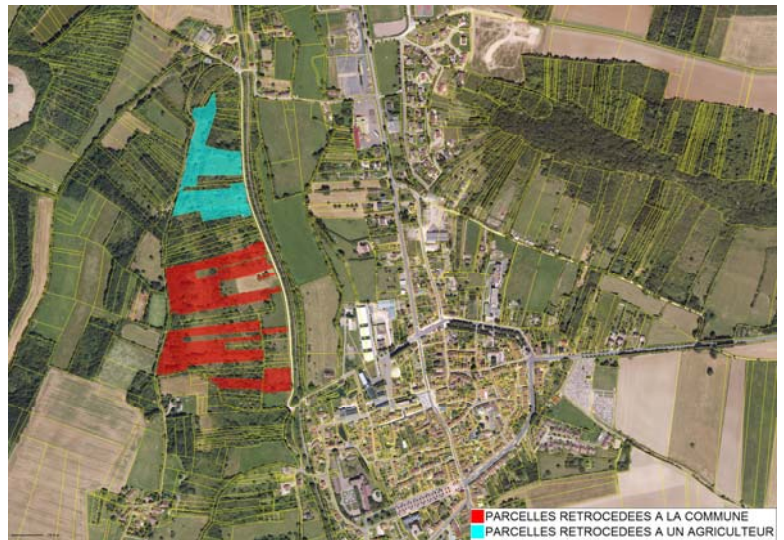
Acquisition de la propriété par la SAFER

Après les appels à candidatures et les consultations locales, la propriété est rétrocédée à deux candidats, dont la commune.

Bilan de l'opération :

Rétrocession à la commune de près de 5 ha, avec un engagement de maintien du couvert végétal. Cela permet de protéger le bourg contre les inondations en ralentissant les apports fluviaux de la colline.

Une exploitation agricole du secteur a également pu être agrandie.



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Julien BURTIN
Conseiller Foncier « développement local »

Tel : 03 80 78 99 81 / 06 31 74 83 87
Mail : j.burtin@saferdebourgogne.fr
Adresse : SAFER de Bourgogne
11 rur F. Mitterrand
21850 SAINT-APOLLINAIRE

